



République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TÈNE

CONSEIL GÉNÉRAL

Procès-verbal N°18

Séance ordinaire du jeudi 11 juin 2015 à 19 h 00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mars 2015
3. Nomination du bureau du Conseil général pour la période 2015-2016
4. Nomination d'un membre de la commission de police du feu en remplacement d'Ivan Gligorov, démissionnaire
5. Nomination d'un membre de la commission d'urbanisme en remplacement de Kangping Huang Guo, démissionnaire
6. Nomination d'un délégué communal à l'assemblée générale de Landi Région Neuchâtel SA dont la commune est actionnaire
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de l'approbation des comptes 2014
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la création d'un poste d'agent de sécurité publique à 100%
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'étude de 62'000 francs pour l'élaboration d'un concept d'assainissement du pont de Bellevue
10. Projet d'arrêté du Conseil général amendant le budget 2015, présenté le 19 mars 2015 par le PLRT et cosigné par Ted Smith, président du groupe PLR-PDC, et Nicolas Krügel, président du PLRT
11. Réponse du Conseil communal au Conseil général concernant la motion du 17 novembre 2014 des conseillers généraux Gérard Gremaud et Maurice Binggeli intitulée « Limiter le gaspillage des ressources »
12. Projet de fusion GE2L : avancement et planification du projet, informations du Conseil communal et de la commission de fusion, discussion
13. Motions et propositions
14. Interpellations et questions
15. Lettres et pétitions
16. a) Communications du Conseil communal
b) Communications du bureau du Conseil général
17. Divers

* * * * *

La présidente Sylvie Fassbind-Ducommun (PSLT) ouvre la séance ordinaire de ce jeudi 11 juin. Il est 19 h 08. Elle souhaite la bienvenue à tous.

L'ordre du jour est adopté tel que présenté.

La présidente signale avoir reçu un courrier d'Henri-Michel Jeanneret, du 8 juin 2015, à son étude ; elle laissera le futur président en donner connaissance au Conseil général.

Hassan Laaroussi (GCD-PLRT) complète le bureau en tant que questeur.

1. Appel

Le secrétaire Heinz Hoffmann (GCD-PLRT) procède à l'appel comme suit :

32 présents ; 7 excusés : Richard Bischof (GCD-PLRT), Erich Brönnimann (ELT), Florian Bulliard (GCD-PLRT), Manuel Joao Carneiro Costa (PSLT), Jean-Paul Ros (PSLT), Laurent Suter (GCD-PDC) et Jean Claude Wäfli (ELT) ; 1 absent : José Luis Geijo Lima (GCD-PLRT). **La majorité est fixée à 17.**

La présidente donne la parole à **Gérard Gremaud** (PSLT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Vous avez probablement remarqué que nous accueillons ce soir parmi nous un nouveau conseiller général, Eric Caron. Je vais vous le présenter brièvement.

Eric a 57 ans, il est marié et a deux enfants. Il habite la commune depuis 25 ans et au niveau professionnel, Eric Caron est actif depuis 26 ans comme commercial dans le secteur de la gastronomie. Il a déjà été au service de la commune au sein de la PolFeu pendant 12 ans, également brièvement à la commission de circulation.

Nous lui souhaitons une très cordiale bienvenue dans notre Assemblée et plein succès dans son activité de conseiller général. Merci Madame la présidente. ».

- Applaudissements -

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mars 2015

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

3. Nomination du bureau du Conseil général pour la période 2015-2016

Sont élus tacitement :

Président : Jean Dominique Röthlisberger (GCD-PLRT)

Vice-président : Belul Bajrami (PSLT)

Secrétaire : Michel Planas (ELT)

Vice-secrétaire : Hassan Laaroussi (GCD-PLRT)

Questeurs : Jeannine Mallet (ELT)
Patrick Lüthi (PSLT)

- Applaudissements -

La présidente donne la parole à **Michel Luthi** (ELT).

« Madame la présidente,

Au moment où vous allez quitter cette estrade, avec le sentiment du devoir accompli et soulagée, sans doute, l'Entente de La Tène aimerait vous remercier pour la façon dont vous avez dirigé nos débats.

Vu d'en bas, on a de la peine à estimer la complexité de la tâche, ne serait-ce que de se rappeler les noms des personnes que l'on côtoie à longueur d'année. Sans parler des règlements de plus en plus touffus qu'il s'agit de faire appliquer ou d'opposer à telle ou telle intervention.

Vous avez accompli cette tâche au plus près de votre conscience, ce qui a fait que nos débats se sont déroulés non sans passion quelques fois mais toujours dans la sérénité. Soyez-en donc chaleureusement remerciée.

Après douze mois passés au sommet de la pyramide communale, nous vous souhaitons, Madame, une heureuse retraite présidentielle et vous remettons une petite attention. ».

- Applaudissements -

La présidente remercie Michel Luthi et donne la parole à **Ted Smith** (GCD-PLRT).

« Une personne très active dans la vie professionnelle - avocate au barreau - et dans la politique - élue au Grand Conseil, présidente de la commission de naturalisation de La Tène, Sylvie Fassbind a encore trouvé le temps et l'inspiration pour présider le Conseil général durant la législature 2014-2015. Elle l'a fait avec compétence et efficacité et avec style. Elle retrouvera les rangs du Conseil général et peut-être un peu plus de temps libre pour se consacrer à sa famille, les amis et les voyages. Mais il n'est pas exclu qu'elle l'investisse encore pour le bien de notre commune.

Au nom du groupe PLR-PDC, nous la remercions vivement ! ».

- Applaudissements -

La présidente remercie Ted Smith et donne la parole à **Alain Maurissen** (PSLT).

« Madame la présidente, chère Sylvie,

Dans cette assemblée redevenue plus ou moins tranquille, sauf quand on parle des finances, se succèdent différentes personnalités au sein du bureau du Conseil général et, la présidence n'échappe pas à cette règle, tu dois donc abandonner le perchoir.

Tes camarades et moi avons pu pendant cette année t'apprécier dans d'autres fonctions ; nous avons pu apprécier ta rigueur, le respect de toutes et de tous, le respect de toutes les opinions.

Ceci même, il faut bien le reconnaître, si certains d'entre nous s'envolent parfois dans d'autres sphères, voire n'en reviennent jamais.

Camarade tu es, donc ton groupe te retrouvera bientôt parmi les siens et nous t'accueillons bras ouverts, avec une petite attention toute particulière à ton égard.

Enfin, Sylvie, merci, merci pour le Conseil général, merci pour ton parti, merci pour tous les habitants de La Tène et encore bravo pour cette excellente prestation dont nous sommes tous fiers ! ».

- Applaudissements -

La présidente remercie Alain Maurissen et s'exprime en ces termes :

« Mesdames, Messieurs,

Je serai brève, et je le serai véritablement, contrairement à certaines personnes qui disent « J'irai à l'essentiel » et qui nous font un discours de cinq ou six pages, recto-verso.

Je serai brève en vous disant simplement merci, merci de votre engagement, de votre participation, des débats que j'ai trouvés sains et constructifs et de votre travail. Merci aussi à l'administration efficace et toujours présente. En relisant les procès-verbaux de nos séances, il me semble que les seules phrases que j'ai prononcées sont « je vous remercie »...

J'ai assumé avec plaisir cette fonction de Première Dame de la commune pendant une année, même si cette fonction n'est pas en soi très difficile. J'ai aimé vous diriger, entre guillemets, et j'ai aimé participer à divers engagements hors Conseil général, notamment au souper des Aînés, comme vice-présidente remplaçant Monsieur Montini, et mon souvenir de labeur un peu plus ardu se porte sur la séance du mois de septembre 2013 lorsqu'il a fallu procéder à l'élection des conseillers communaux. J'étais alors également vice-présidente du Conseil général.

Voilà, je cède la place à Monsieur Röthlisberger et je lui souhaite également de vivre beaucoup de mercis. Il sera peut-être le dernier Premier Homme de La Tène selon les décisions à venir au sujet de la fusion. ».

- Applaudissements -

* * Suspension de séance pour le changement du bureau du Conseil général * *

Jean-Dominique Röthlisberger (GCD-PLRT), président du Conseil général, s'exprime en ces termes :

« Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Tout d'abord merci de la confiance que vous m'accordez, j'espère en être digne !

En prenant cette fonction, je tiens tout d'abord à remercier et féliciter la présidente sortante, Sylvie Fassbind-Ducommun, qui a conduit les débats d'une main de « maître ». Merci Sylvie !

Pour moi, c'est d'abord un honneur mais aussi une responsabilité. En effet « honneur » par le fait que, vu mon âge, j'arriverai au terme de mon engagement politique actif à la fin de cette législature et « responsabilité » car assumer cette tâche est effectivement une charge et une contrainte. Je compte sur le soutien et la compréhension de tous. Merci d'avance !

Avant de passer aux choses sérieuses, j'ai deux souhaits :

1. Comme vous le savez, nous représentons des groupements ayant souvent des opinions divergentes. Je souhaite que, plutôt que critiquer, l'on amène d'autres et de meilleures solutions. Respectons l'opinion des autres ! C'est ça la grande valeur de la démocratie.
2. Que chacun respecte l'article 83 du règlement communal, soit « Les orateurs ne doivent adresser la parole qu'au président ou à l'assemblée ; ils doivent éviter toute personnalité ». En résumé, évitons les dérapages !

Et maintenant, je vous invite à poursuivre l'ordre du jour. ».

Le président donne la parole à **Ted Smith** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

J'aimerais en cette occasion profiter de dire quelques mots, cher Dominique, pour ceux qui te connaîtraient peut-être moins.

Avec Dominique Röthlisberger, c'est un homme d'expérience, rompu au fonctionnement de nos institutions, qui présidera nos séances du Conseil général pour la période administrative qui pourrait s'allonger jusqu'à la fin de l'année 2016 si la fusion est acceptée.

Je vous parle d'expérience et je vous donne un chiffre : 52.

Dominique est devenu conseiller général à Thielle-Wavre à peu près dans l'année où votre serviteur a appris à marcher : c'était en 1967. Il y siégea jusqu'en 1980. De cette année et

jusqu'en 2004, il assumait le rôle de conseiller communal de la même commune. Il fut son président durant trois législatures, jusqu'en 2004.

Il défendit les intérêts du district comme député au Grand Conseil de 1976 à 1984.

Maraîcher à la retraite, il a exploité un vaste domaine de champs et de vergers à Wavre pour fournir les habitants de la région de légumes et de fruits jusqu'en 2009.

Et c'est là que, lorsque la commune de La Tène a été créée, en 2009, Dominique rejoignit à nouveau le Conseil général. Parmi ses multiples contributions, on notera la présidence de la commission ad hoc de fusion.

Vous l'avez compris : 52 n'est pas l'âge de notre président, non, ce sont le nombre d'années d'expériences cumulées et investies pour nos institutions et qu'il apporte dans ses bagages au bureau du Conseil général aujourd'hui.

Bravo et bonne présidence Dominique ! ».

- Applaudissements -

Le président remercie Ted Smith et passe à la suite de l'ordre du jour.

4. Nomination d'un membre de la commission de police du feu en remplacement d'Ivan Gligorov, démissionnaire

Est élu tacitement Eric Caron (PSLT).

- Applaudissements -

5. Nomination d'un membre de la commission d'urbanisme en remplacement de Kangping Huang Guo, démissionnaire

Est élu tacitement Michel Luthi (ELT).

- Applaudissements -

6. Nomination d'un délégué communal à l'assemblée générale de Landi Région Neuchâtel SA dont la commune est actionnaire

Est élu tacitement Michel Muster (conseiller communal).

- Applaudissements -

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de l'approbation des comptes 2014

Le président donne la parole au Conseil communal, par **Michel Muster**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Comme vous avez pu le constater à la lecture de la brochure des comptes 2014, notre exercice se termine par un déficit encore plus grave que ce qui avait été prévu lors de l'élaboration du budget. Effectivement, notre déficit, initialement prévu à 2.3 millions se porte à 2.8 millions à l'issue de cette année 2014. Un demi-million plus grave que prévu.

Quelques explications. Il est vrai que le Conseil communal s'est attelé à vraiment maintenir les cordons de la bourse le plus serré possible et de ne l'ouvrir qu'en cas de stricte nécessité pour honorer les dépenses inhérentes à la bonne marche de la commune.

Vous avez pu constater que les charges concernant l'administration sont bien contenues puisque le solde pour ce poste-là est de 80'000 francs meilleur que ce qui était budgété.

Mais un déficit pareil, même si on a fait beaucoup d'économies, comment est-ce qu'on peut l'expliquer ? On l'explique principalement par deux choses. La première chose est que les 5 points d'impôt supplémentaires escomptés à la votation sur le budget 2014 n'ont pas pu

être perçus puisqu'ils ont fait l'objet de deux recours de citoyens de notre commune. Le Conseil d'Etat n'a pu valider ces 5 points qu'en toute fin d'année 2014 et il n'était plus possible de les prendre en considération avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014. La deuxième chose réside dans le fait que la perception des impôts des personnes morales a été moindre par rapport à ce qui avait été donné comme indication par le service des contributions du Canton. Il y a un effet de la nouvelle loi sur la perception des impôts des personnes morales qui s'est fait ressentir à ce niveau. Vous savez qu'une entreprise va payer ce qui est le plus favorable pour elle, soit l'impôt sur le capital, soit l'impôt sur le chiffre d'affaires. Avec les jeux de fluctuation de capitaux par exemple, les entreprises qui ont des sièges multiples en Suisse peuvent très bien s'arranger pour avoir une situation fiscale plus favorable. Là, ces entreprises ont cumulé ou ont donné un manque à gagner de plus d'un million dans l'escarcelle communale. L'impôt des personnes physiques quant à lui était dans la lignée de ce qu'on avait prévu, avec un léger plus.

Voilà, je ne vais pas m'étendre plus longtemps sur les raisons qui font que ces comptes 2014 sont soumis à votre approbation ce soir. Vous avez pu lire au travers du rapport tous les détails et nous répondrons volontiers aux questions au niveau politique ; pour le niveau technique, nous ferons sans doute appel à notre administration.

Voilà Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, ce que je pouvais dire en préambule. ».

Le président remercie Michel Muster et donne la parole à **Nicolas Krügel** (GCD-PLRT) pour la commission financière.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Avec une fortune d'à peine 20'000 francs, la commune de La Tène est arrivée au terme de son exercice de survie. Nous avons tablé sur un essoufflement moins rapide. Nous avons été rattrapés par l'érosion à peu près complète des recettes des personnes morales. C'est pour votre commission l'enseignement essentiel à retenir des comptes 2014. Les départs de gros contribuables il y a plus d'un lustre et l'introduction de nouveaux mécanismes de répartition cantonaux ont tari la source de notre aisance. Nos seules recettes stables aujourd'hui et dans un futur sont constituées par l'impôt versé par les personnes physiques. Dans ce contexte, les mesures prises fin 2014 doivent permettre de passer l'épaule et de maintenir le déficit 2015 dans une ampleur limitée au seul facteur extraordinaire de la double facture sociale. Ceci tant et aussi longtemps que rien d'autre ne change. Or, inutile de vous le rappeler, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, il n'y a qu'une seule constante : le changement.

Pour retrouver l'équilibre à plus longue échéance, il doit être distingué deux scénarios : celui de la voie solitaire, toujours possible au gré de l'humeur des Législatifs de l'Entre-deux-Lacs ou de leurs corps électoraux et celui de la fusion. Votre commission s'est permise quelques considérations.

Si le scénario de la voie solitaire prime, nous devons nous repenser comme une commune suburbaine, dépendante d'un substrat fiscal modéré en lien avec une population d'employés à revenus moyens. Quand bien même nous réussirions à domicilier de nouvelles personnes morales à fort potentiel, les mécanismes mis en place au niveau cantonal nous priveront de retombées substantielles. A moyen terme, d'autres sources de revenus sont remises en question, à commencer par la redevance électrique pour l'utilisation du sol communal. Dans l'option d'une voie solitaire, nos recettes font tristes mines et il ne nous reste schématiquement que deux options : (a) revenir sur terre et nous attaquer au tabou des prestations, (b) renoncer à toute adaptation et pousser notre fiscalité des personnes physiques dans les sommets cantonaux. Le choix sera éminemment politique et il appartient au Conseil communal de nous proposer un chemin. La commission financière est de l'avis que la voie des économies doit être privilégiée, y compris si elle remet en cause certaines prestations. Cette priorité est dictée par la faiblesse structurelle de nos recettes.

Le scénario de la fusion est plus encourageant. D'un point de vue purement financier, le mariage avec nos voisins présente de nombreux avantages. Nous gagnons en solidité grâce à un substrat fiscal mieux diversifié, soutenu par une population aux revenus plus solides et

par un tissu d'entreprises plus large que jusqu'ici. Nous améliorons aussi notre flexibilité dans la gestion des ressources. Avec près de 100 équivalents temps-pleins, la fluctuation naturelle engendrée par les départs en retraite et les démissions spontanées donne la possibilité d'ajuster les cahiers des charges et de repenser nos fonctionnements sans licencier ou prendre la hache. Le risque de dérapage existe pourtant. Nous devons rester vigilants et adapter nos prestations non pas au plus grand dénominateur commun mais bien à la situation fine de chaque village et à ses besoins spécifiques. En ce sens, La Tène apporte une expérience précieuse. Au lendemain de la fusion, nous n'avons pas toujours été sensibles aux situations particulières et avons privilégié la générosité là où le bon sens aurait pu dominer.

Les mois à venir seront critiques. Quelles que soient les probabilités associées aux deux voies s'offrant à nous, le Conseil communal devra faire des choix pour l'année en cours comme pour le budget 2016 dont l'élaboration va démarrer. Chacune et chacun d'entre nous doit conserver en tête l'extrême difficulté dans laquelle nous nous trouvons.

Fort de ce constat général, votre commission n'a qu'une seule remarque particulière à formuler sur les comptes 2014. Bien qu'elle puisse être déjà chiffrée, la recapitalisation au 1^{er} janvier 2039 de prévoyance ne n'a pas fait l'objet d'une constitution de provision. Notre auditeur s'est rangé à l'avis du Conseil d'Etat qui privilégie une mention en pied de bilan sous forme d'engagement éventuel. Or, nous devons verser dans 25 ans - que nous le voulions ou non - de 2'340'000 à 2'575'000 francs à la caisse publique lors de son passage d'un système de primauté des prestations à un système de primauté des cotisations. Sans cette provision, notre bilan n'est pas exact. Lors du passage à MCH2, nous aurons l'opportunité de réévaluer nos actifs et peut-être de créer tout ou partie de cette provision. Si ce n'est pas le cas, nous devons alors imaginer un mécanisme permettant de mettre de côté annuellement 1/25^e du versement à faire d'ici 2039. Votre commission invite le Conseil communal à se forger une opinion et à proposer une solution au plus tard lors du passage à MCH2.

Nous avons été un peu longs mais il nous semblait nécessaire de remettre ces comptes dans une perspective plus large. Après nous être chamaillés sur l'ampleur de la correction fiscale, nous avons imposé à la dernière minute 15 points d'impôt supplémentaires à nos concitoyens. Les comptes 2014 sont encore marqués par notre réaction tardive et marquent vraisemblablement le point d'orgue de la crise. 2015 devrait être une année de convalescence, tant que nous ne nous faisons pas happer par de nouveaux changements structurels ou par une détérioration conjoncturelle. Votre commission vous invite à l'unanimité à tourner la page et à accepter ces comptes. Ceci, sans oublier de remercier l'ensemble des acteurs impliqués dans leur tenue tout au long de l'année et leur établissement pour notre revue. ».

Le président remercie Nicolas Krügel et donne la parole à **Gérard Gremaud** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Notre commune, nous le savons, a trop longtemps souffert d'un déséquilibre entre les revenus et les charges que notre Assemblée n'a que trop tardivement réussi à combler par une augmentation drastique du coefficient fiscal. Les comptes qui nous sont présentés ici sont donc essentiellement le reflet de cette réalité. Je ne reviendrai pas sur les différentes raisons qui ont mené à cette situation car nous les avons déjà discutées abondamment ici, et je ne m'étendrai pas non plus sur la péjoration entre le budget et les comptes, les explications du rapport m'ayant convaincu que cet élément n'était en rien maîtrisable par les autorités.

Par contre, après avoir fait un rapide examen rétrospectif de quelques projets emblématiques de notre commune, au niveau des estimations des coûts qui les ont accompagnés tout au long de leur réalisation, un élément m'est apparu que je souhaite volontiers partager avec vous car il me semble de nature à influencer à l'avenir notre discipline budgétaire.

Je précise que les projets en question ne sont nullement contestés au niveau de leur opportunité car ce sont de belles réalisations. De plus, les données que je cite ici sont publiées dans différents procès-verbaux et rapports techniques et disponibles sur Internet.

Premier projet, notre passerelle de mobilité douce :

- assez au début du projet, un rapport du bureau Mauler SA estimait le montant du projet entre 1.2 million et 1.6 million, suivant la variante. A l'époque, nous pensions que la Confédération allait nous ristourner 0.8 million, ce qui rendait le projet spécialement séduisant
- cependant lors du CG de novembre 2012, une demande de crédit de 3.39 millions est finalement présentée au CG
- au final, un crédit de 3 millions est accepté

Deuxième projet, l'assainissement de la rue de la Gare :

- en novembre 2011, un rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit pour l'étude du projet devise ce projet entre 3.7 et 6.7 millions
- au CG du 26 avril 2012, un crédit de 9.6 millions est demandé
- finalement un crédit de 8.6 millions est accepté

Troisième projet, le bâtiment sanitaire du camping :

- après avoir écarté l'option relativement bon marché mais à courte vue de rénovation, un crédit de 1.9 million est demandé et accepté, puis confirmé en votation populaire
- en décembre 2012, un crédit supplémentaire d'environ 80'000 francs est accepté car le premier ne couvrait pas le chauffage du bâtiment

Dans ces trois grands projets, les premières estimations de coûts, lors des pré-études étaient toutes plus basses, voire nettement plus basses que le projet final présenté au CG.

Pourquoi observons-nous cette situation ? Les bureaux mandatés sont-ils tous incompetents ? Je ne crois pas. Si ce n'est pas le cas, éventuellement n'avaient-ils pas les bonnes informations en main pour faire des estimations correctes. Nous ne le savons pas, mais il n'est pas impossible que cette situation ait pu influencer le destin de ces projets ou le choix des variantes.

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, il se peut que les observations citées ici soient purement fortuites et sans pertinence, mais le fait est que l'impression qui en ressort est fâcheuse et notre section va s'attacher à suivre attentivement l'évolution des coûts articulés pour les prochains dossiers.

Pour l'heure, nous accepterons le rapport sur les comptes et l'arrêté et remercions le Conseil communal et l'administration pour son travail. Merci Monsieur le président. ».

Le président remercie Gérard Gremaud et donne la parole à **Pascal Vaucher** (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

L'Entente de La Tène a pris acte du rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de l'approbation des comptes 2014.

La situation des finances communales est particulièrement préoccupante. Le déficit de 2014 est supérieur à celui de 2013 alors que la fortune à fin 2014 est réduite à néant.

Les charges ont été bien maîtrisées, elles sont supérieures au budget 2014, lui-même inférieur aux comptes 2013.

Le problème se situe plutôt au niveau des revenus. Le produit de l'impôt des personnes physiques est légèrement supérieur au montant figurant au budget. Par contre, le produit de l'impôt des personnes morales est inférieur de 1.1 million aux prévisions.

Malgré la maîtrise des charges et la bonne tenue de l'impôt des personnes physiques, le déficit se monte à 2.9 millions, soit un déficit supérieur d'un demi-million par rapport au budget.

L'augmentation du coefficient fiscal, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015, devrait rapporter environ 2.2 millions. Or, malgré la maîtrise des charges et l'effort fiscal conséquent demandé à la population, force est de constater que le ménage communal vit encore au-dessus de ses moyens, suite notamment à la baisse continue des revenus de l'impôt des personnes morales et au report de charges de l'Etat.

L'Entente de La Tène remercie le Conseil communal et l'administration pour la qualité et la clarté des documents délivrés, assortis de nombreux commentaires.

L'Entente de La Tène acceptera les comptes 2014. ».

Le président remercie Pascal Vaucher et donne la parole à **Nicolas Krügel** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Pour le procès-verbal et certains lecteurs assidus, je vais m'exprimer au nom du groupe et non pas au nom de la commission financière, que ce soit extrêmement clair.

C'est sans aucun enthousiasme que les partis libéral-radical et démocrate-chrétien ont passé en revue les comptes 2014. Ils confirment ce que nous savions déjà. Les mécanismes de notre succès financier passé ont disparu et nous devons nous adapter. Nous adapter à un monde où tout se partage - particulièrement les ressources - et où tout se négocie avec l'échelon supérieur. Les résultats sont désolants. Ils nivellent vers la moyenne, probablement au nom d'une équité bien pensée et bien-pensante. Mais est-ce bien équitable de jouir de toutes les nuisances d'une zone industrielle et commerciale sans une fiscalité à peine moins confiscatoire ? Sans doute n'y a-t-on pas réfléchi et on ne reviendra pas là-dessus tant il a été difficile d'élaborer un consensus au sein du Grand Conseil. Nous en prenons acte.

Nous aurions pu nous présenter de manière plus avenante à nos partenaires de l'Entre-deux-Lacs. Une majorité de cet hémicycle en a décidé autrement. Nous brillons par notre incapacité à prendre conscience des enjeux et de leurs effets dans la durée. C'est pour les partis libéral-radical et démocrate-chrétien la démonstration que le niveau de jeu doit changer. Nous devons penser plus vaste et plus large afin de retrouver des sources de revenus diversifiées, un tissu d'activité plus solide et surtout pour engager des réformes de structure. Les progrès technologiques affectent aussi bien les collectivités publiques que les compagnies privées. Les synergies sont à notre portée et nous devons les concrétiser. Cela impliquera des décisions difficiles. Nous avons toutefois été élus pour les prendre, les expliquer et les concrétiser.

Nous invitons le Conseil communal à changer d'approche et à faire sauter le tabou des prestations intouchables. Il est temps d'économiser, de se concentrer sur l'essentiel. Il est temps de dégraisser le mammoth. La lecture attentive d'une plaquette fort bien préparée et empreinte de transparence nous a convaincus qu'à coup de 1'000 francs ici, 2'000 francs par-là, il existe un potentiel inexploité. A un niveau différent, des décisions stratégiques devront repositionner les infrastructures insuffisamment rentables comme le camping. Cela exige du Conseil communal un exercice de projection, que nous l'encourageons à faire sans délai.

Les partis libéral-radical et démocrate-chrétien espèrent vivement que ce qui est dit ce soir sera non seulement écouté mais surtout transformé concrètement. Sans oublier de remercier l'Exécutif et l'administration pour le compte rendu remis ce soir, ils accepteront dans une large majorité les comptes présentés. ».

Le président remercie Nicolas Krügel et donne la parole à **Michel Luthi** (ELT).

« Monsieur le nouveau président, Mesdames, Messieurs,

Sauf erreur, c'est la première année que les comptes sont révisés par une fiduciaire avant d'être présentés à notre Conseil. Dès lors, serait-il possible, avant que nous entrions en matière, de pouvoir connaître les conclusions de son rapport et les éventuelles remarques ou propositions qu'elle a pu faire, s'il vous plaît ? ».

Le président remercie Michel Luthi et donne la parole au Conseil communal, par **Michel Muster**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Effectivement, cette année, les comptes ont été révisés par une fiduciaire avant d'être approuvés par votre Autorité, ceci dans la perspective définie par la nouvelle loi sur les finances de l'Etat et des communes d'une part et d'autre part dans la perspective de la mise en place de MCH2 à partir du 1^{er} janvier 2017. Si nous avons fait l'exercice cette année, nous l'avons fait dans le cadre de la loi encore en vigueur de MCH1. On est dans une phase de transition et c'est pour cette raison-là que les comptes que vous allez approuver sont sous l'égide de MCH1 et c'est également pour cette raison-là que les considérants de l'auteur n'ont pas été publiés mais ils ont été partagés avec la commission financière. Dans les grandes lignes, il ressort de l'audit que les comptes communaux sont tenus à satisfaction et correctement. ».

Sur question du **président, Michel Luthi** (ELT) se déclare satisfait de la réponse donnée par le Conseil communal.

Le président remercie Michel Muster et passe en revue les différents cahiers.

Ndlr : seules les interventions sont indiquées.

Cahiers 1 et 2 : néant.

Cahier 3 :

Le président citera les différents postes et vous interviendrez si vous désirez prendre la parole.

Page 41, compte 922.361.00 : Péréquation financière / Contribution

Le président donne la parole à **Remo Siliprandi** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Je ne vous cache pas mon désarroi à la lecture de nos comptes en voyant la somme prévue à nouveau pour la péréquation financière : 4'130'156 francs.

On m'a expliqué lors du groupe que c'était la logique, que j'estime illogique, mais tout simplement scandaleuse.

Donc je prends note que cette péréquation et son pot de 30 millions aura ruiné, au cours des ans, la commune de La Tène. ».

Cahiers suivants : néant.

La parole n'étant plus demandée, l'arrêté du Conseil général concernant l'approbation des comptes 2014 de la commune de La Tène est accepté à l'unanimité.

Le président donne la parole au Conseil communal, par **Michel Muster**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal note le vote unanime pour l'approbation des comptes que nous présentons. Pour nous, c'est un gage que nous faisons un bon boulot, un boulot correct et nous vous en remercions. ».

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la création d'un poste d'agent de sécurité publique à 100%

Le président donne la parole au Conseil communal, par **Silvia Praz**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal revient à vous avec sa demande de créer un poste d'agent de sécurité publique pour notre commune. Pourquoi le Conseil communal veut-il engager un ASP ? Pourquoi l'engager à 100% ? Pourquoi faut-il l'engager tout de suite ?

Pourquoi engager ? Le but de l'engagement est de garantir la sécurité publique dans notre commune. Nous n'avons plus le choix. La LPol oblige les communes de gérer leur domaine public. Pour rappel, jusqu'en 2006, la commune avait deux agents de police à 100%. De 2007 à 2014, on avait conclu un mandat de prestations pour plus de 150'000 francs. A partir de 2015, on n'a plus personne. Le Conseil d'Etat a fait preuve de compréhension et nous a accordé une prolongation pour le mandat de prestations jusqu'à avril de cette année mais il ne revient plus sur cette décision. De plus, il est impossible d'acheter des heures d'ASP auprès de nos voisins.

Pourquoi faut-il engager à 100% ? Pour le total de travail à effectuer. Vous le trouvez dans le rapport que vous avez reçu en mars de cette année. Ce rapport précise aussi clairement les comparaisons avec les communes voisines.

Pourquoi faut-il l'engager tout de suite ? Cela veut dire maintenant, dans les meilleurs délais. La LPol est entrée en vigueur en janvier de cette année. La Police neuchâteloise ne fait plus de patrouilles sur notre territoire depuis mai 2015.

Je vous rappelle que dans la documentation fusion, le calcul est fait pour 1 ASP pour notre commune. Il n'est plus possible d'attendre la décision pour la fusion. La décision devrait être prise en novembre 2015 : fusion ou pas fusion. Patienter tout 2016 pour engager à partir de 2017 veut dire qu'on n'a pas d'agent de sécurité publique pour les années 2015 et 2016. Il faut assumer la responsabilité.

Vous trouvez tous les arguments financiers dans le rapport du mois de mars de cette année.

Pour conclure, la commune doit s'occuper de la sécurité publique sur le territoire communal. Nous n'avons plus d'autres possibilités, ni avec les voisins de gauche, ni avec les voisins de droite. Le Conseil communal veut engager une personne maintenant pour le bien de notre commune. Merci. ».

Le président remercie Silvia Praz et donne la parole à **Nicolas Krügel**, pour la commission financière.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

La réorganisation de la sécurité cantonale nous donne la chance de reprendre une partie de notre sécurité en main. L'engagement d'un agent y concourt et sur le fond, la commission en comprend parfaitement le sens tout comme la nécessité.

Sur la forme choisie, votre commission est plus retenue. Nous estimons que l'engagement pour une durée indéterminée n'est pas adéquat. Au moment où nous pourrions fusionner dans la commune d'Entre-deux-Lacs, il nous semble pertinent de conserver un maximum de flexibilité. Un engagement de durée déterminée devrait donc être privilégié.

Dans un souci d'économie, votre commission estime que la ou le nouvel agent devrait être formé. Nous disposerions alors d'un personnel opérationnel dès les premiers jours et éviterions le coût de sa formation tout comme le risque d'un échec à son terme. On nous rétorquera que le Canton ne met pas fréquemment de formations en route. Nous nous permettons de rappeler que la formation des agents de sécurité ne s'arrête pas à Vaumarcus ni au Pont-de-Thielle. L'espace francophone suisse dépasse largement le seul canton de Neuchâtel et la mobilité professionnelle est bien plus importante que ne le suppose nos contradicteurs. Ce d'autant que le marché du travail n'a pas encore été sondé.

Votre commission propose par conséquent une série d'amendements qui doivent permettre (a) de réduire les coûts de l'engagement et (b) de rester flexibles dans une perspective de voie solitaire comme de fusion réussie. Les voici :

- ajout d'un alinéa 2 à l'article premier : « Cette autorisation de création de poste est limitée à 24 mois dès l'engagement. »
- ajout d'un nouvel article 2 intitulé « Condition » et libellé comme suit : « A son engagement, l'assistant de sécurité publique sera au bénéfice d'une formation conforme aux dispositions légales en vigueur. »
- l'article 2 devient un article 3
- l'article 3 devient un article 4

Si l'arrêté est amendé en ce sens par le Conseil général, la commission recommande son approbation à l'unanimité. A défaut, nous ne sommes pas favorables au projet du Conseil communal. ».

Le président remercie Nicolas Krügel et donne la parole à la commission de circulation, des transports et de l'agglomération.

Michel Luthi signale que celle-ci n'a pas été consultée.

Le président en prend acte et donne la parole à **Alain Maurissen** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Notre groupe s'est réuni ce mardi pour examiner le rapport mis à jour du Conseil communal pour la création d'un poste d'ASP.

Je ne reprendrai pas la longue argumentation qui a été développée par notre section lors du dernier Conseil général mais je vous en rappelle les éléments principaux :

- Nous n'aimons pas l'idée d'un poste d'assistant de sécurité publique qui pratique la chasse aux citoyens pour payer son salaire, voire équilibrer les comptes comme parfois présentée dans le rapport.
- Les finances de notre commune sont au plus mal, les prévisions pour les années à venir sont très sombres. Si la fusion ne se fait pas, des coupes pour le moins sévères devront être faites. Nous espérons encore pouvoir maintenir les effectifs, mais dans ce contexte, il nous paraît primordial que le Conseil communal trouve une solution prioritairement en interne sans augmenter les effectifs.
- Si la fusion se fait, ce sont 150 personnes qui composeront la nouvelle administration ! Nous sommes convaincus que dans le cadre de la nécessaire restructuration, nous pourrions trouver une personne apte pour ce poste. Nous pensons que nous pouvons attendre la décision populaire et en tout cas la décision des Conseils généraux qui doit être prise dans deux semaines. En cas de vote positif de la population, les autorités en place pourront mieux se coordonner qu'elles ne le font aujourd'hui !

Certains camarades se sont cependant laissés tenter par l'aspect sécuritaire et l'urgence de la création du poste, c'est pourquoi ce n'est qu'à une courte majorité que notre section s'est décidée pour une non-entrée en matière.

Cependant, si votre Autorité décide d'entrer en matière, au vu de l'argumentation ci-dessus, largement soutenue par tous, c'est à l'unanimité des présents que nous soutiendrons les amendements proposés par la commission financière qui se résument à l'engagement d'une personne formée et à un poste d'une durée limitée à 24 mois, laissant ainsi la porte ouverte aux nouvelles autorités concernant l'évolution future de ce poste. Merci de votre attention. ».

Le président remercie Alain Maurissen et donne la parole à **Pascal Vaucher** (ELT).

« Monsieur le président,

Je demande une interruption de séance de trois minutes pour discuter des amendements à l'interne. ».

Nicolas Krügel (GCD-PLRT) : « Monsieur le président,

Nous allons également déposer un amendement. Est-ce que vous pouvez peut-être attendre un peu avant l'interruption de séance ? ».

Le président accède à la demande et donne la parole à **Michel Montini** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, chers collègues, merci de me donner la parole.

Nous n'avons pas suivi la même argumentation que nos collègues socialistes. Le groupe du centre-droit PDC-PLRT est convaincu de la nécessité de l'engagement d'un ASP. Je crois qu'il y a plusieurs rapports qui nous ont été fournis, plusieurs annexes, en particulier un tableau qui récapitule finalement les fonctions qui devront être impérativement assumées par un agent de sécurité publique communal. Je crois qu'on ne peut pas faire l'impasse sur la création de ce poste et, à la très grande majorité, notre groupe a décidé d'entrer en matière sur ce point. Première des choses.

La deuxième des choses, c'est qu'évidemment on a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt des propositions qui ont été faites par la commission financière dans le sens d'une plus grande flexibilité et nous avons été très sensibles à ces arguments. Dans l'ensemble, nous avons décidé, à une très large majorité, de suivre le deuxième amendement de la commission financière, c'est-à-dire que l'employé devra, au moment de l'engagement, avoir la formation requise, puisque cette formation est relativement onéreuse d'une part et d'autre part que pendant un certain temps l'ASP ne serait pas à disposition. Nous sommes convaincus que dans le « cheptel » de la Suisse romande, on devrait pouvoir trouver une personne qui a déjà ces aptitudes.

Le premier amendement était d'avoir une durée limitée dans le temps jusqu'au 31 décembre 2017. Cet argument n'a pas fait mouche dans la majorité d'entre nous pour la raison suivante. Il est juste qu'il faut toujours avoir une certaine flexibilité mais la loi prévoit d'ores et déjà une durée probatoire qui peut aller jusqu'à deux ans. C'est ce que prévoit la loi cantonale. Nous sommes donc d'avis que nous avons cette flexibilité de ne pas engager, de ne pas promouvoir cas échéant cet ASP au terme de cette durée probatoire jusqu'à deux ans.

Par ailleurs, on s'est posé la question de sa compatibilité avec la convention de fusion, s'il devait y avoir fusion communale.

Je récapitule. Nous sommes opposés dans l'ensemble en majorité au premier amendement et nous sommes totalement favorables au deuxième amendement.

Cela étant, nous avons un peu poussé plus loin nos réflexions et nous avons dit qu'en fin de compte il y a un certain nombre de missions qu'on ne peut absolument pas déléguer, ni à un agent d'une autre commune puisqu'il n'y a pas d'offre dans ce sens, ni à d'autres employés ou fonctionnaires communaux puisqu'il faut quelqu'un qui soit désigné, nommé en tant qu'agent de sécurité publique.

D'un autre côté, on sait que de plus en plus d'employés de collectivités publiques ont un intérêt cas échéant pour des raisons par exemple privées à être engagés à moins de 100%.

L'amendement que nous vous proposons est le suivant. A l'article premier, nous proposons de prévoir une flexibilité dans le taux d'occupation en laissant le soin au Conseil communal de trouver un agent de sécurité publique en disant : « Le Conseil communal est autorisé à créer un poste d'agent de sécurité publique, employé de 70 à 100%. ». Cela ne veut pas dire qu'il doit engager quelqu'un à 70% mais cela ne veut pas dire non plus qu'il doit engager quelqu'un à 100%. Cela veut dire qu'il a la flexibilité d'engager un homme ou une femme qui a des charges de famille et qui voudrait davantage s'occuper de ses enfants ou alors engager un employé comme ASP qui aurait d'autres fonctions par ailleurs, pour aller dans le sens d'une plus grande flexibilité.

Voilà, c'est ce que je voulais ajouter ici. Au niveau des taux de majorité qui ont été retenus au sein de notre groupe : 14 voix contre une pour l'entrée en matière, donc très

majoritairement et 12 voix contre 3 s'agissant de l'amendement proposé. Je vous remercie de votre attention. ».

Le président remercie Michel Montini et donne la parole à **Gérard Gremaud** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je pense que c'est peut-être une question à poser à un juriste. Je suis un peu surpris qu'on ne puisse pas engager une personne à la fin du délai probatoire si elle donne satisfaction. Cela est-il quand même possible ? ».

Le président remercie Gérard Gremaud et donne la parole à **Michel Montini** (GCD-PLRT).

« Selon nos informations, la loi permet de ne pas nommer la personne au terme de la période probatoire et il n'y a pas besoin non plus de donner de motif particulier. Cela est notre appréciation. ».

Le président remercie Michel Montini et donne la parole à **Maurice Binggeli** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Ayant pris des renseignements auprès du service des ressources humaines de l'Etat à ce sujet-là, effectivement on peut ne pas nommer un collaborateur mais il faut pour cela avoir des arguments, des arguments de travail mal fait ou des faits qui permettent de ne pas nommer cette personne. C'est pour ça que la proposition de nommer cette personne pour 24 mois évitera aux nouvelles autorités de devoir trouver une solution pour s'en séparer si cela est nécessaire mais aussi de l'engager si elle donne satisfaction. Il est tout à fait possible de faire un contrat d'engagement de droit public au bout de ces 24 mois. Cela ne péjore pas les nouvelles autorités en mettant dans ses mains quelqu'un dont on ne pourra pas se séparer si nécessaire, surtout s'il y a un collaborateur d'une commune qui peut effectuer le travail. Nous créons un nouveau poste, avant la fusion, nous parlons tous d'économies, nous parlons tous de ne pas augmenter les coûts et ce soir, nous allons créer un poste pour quelqu'un qui ne pourra de toute façon pas travailler avant décembre. On peut tout à fait attendre, je donnerai l'explication tout à l'heure, mais pour la résiliation il faut avoir des arguments. L'objectif d'un engagement de 24 mois est de répondre au besoin et s'assurer qu'au bout de ces 24 mois, on puisse se séparer de cette personne sans avoir de problèmes. ».

Le président remercie Maurice Binggeli et donne la parole à **Michel Luthi** (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Tout ce que l'on vient d'entendre est fort intéressant mais j'ai quand même un point d'interrogation qui surgit. Est-ce que l'on doit engager un agent de sécurité en fonction du volume de travail à effectuer ou est-ce que l'on doit l'engager en fonction des commodités de travail ? ».

Le président remercie Michel Luthi et donne la parole à **Pierre-Olivier Maire** (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance de préparation de lundi dernier, l'Entente a également discuté de ce point de l'ordre du jour, non pas que nous ne soyons pas persuadés qu'un ou une ASP ne soit pas indispensable dans notre commune mais il y a encore quelques points un peu nébuleux qui doivent être éclaircis.

Nous sommes d'avis que cette personne a un rôle de sentiment de sécurité à jouer dans la commune. En effet, sa visibilité devrait empêcher quelques écarts de conduite de circulation et de déprédations de tout genre. Il va sans dire que le contrôle des parkings et les commandements de payer apporteront un peu de baume dans les comptes de la commune.

Nous sommes en particulier en faveur de l'engagement d'une personne formée, ceci principalement parce que si elle devait être formée après avoir été engagée, il y a un certain

nombre de tâches qu'elle n'aurait pas le droit de réaliser, ce qui poserait aussi des problèmes.

Dans son ensemble, la majorité des membres de l'Entente est favorable à la création de ce poste. ».

Le président remercie Pierre-Olivier Maire et donne la parole au Conseil communal, par **Silvia Praz**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

En réponse au commentaire de Maurice Binggeli, je me permets de vous lire un article de la loi sur le statut de la fonction publique. Il s'agit de l'art. 12, qui stipule que :

¹La nomination est précédée d'un engagement provisoire d'une durée de deux ans qui constitue la période probatoire.

²La période probatoire peut être abrégée ou supprimée lorsque l'autorité de nomination estime qu'elle ne se justifie pas.

³Durant la période probatoire, chaque partie peut signifier son congé à l'autre moyennant un avertissement donné par écrit au moins deux mois à l'avance pour la fin d'un mois. Le congé ne doit pas être abusif, au sens de l'article 336 du code des obligations.

... ».

Le président remercie Silvia Praz et donne la parole à **Pascal Vaucher** (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je maintiens ma demande d'interruption de séance. ».

Le président accède à sa demande.

* * * * *

Le président donne la parole à **Maurice Binggeli** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

J'ai juste fait un petit scénario d'engagement. Engager un ASP dans le cadre de la nouvelle commune. Il faudra en engager un, j'en suis aussi convaincu. Simplement, l'idée est de dire qu'il ne faut pas créer un nouveau poste. Dans les 140 personnes, il y aura certainement quelqu'un qui sera compétent pour faire ce travail et qu'il faudra former à ce niveau-là.

Alors je me disais « bon, OK ».

Aujourd'hui, on va engager ou décider d'engager quelqu'un. Il y a un délai référendaire, on arrive au mois de juillet (mi-juillet), il va falloir rechercher un candidat et là on a beaucoup de chance parce que, j'ai appris ça hier par la Police neuchâteloise, il y a des ASP à la Police et ils sont tout contents d'aller travailler dans les communes. Alors trouver quelqu'un de formé, il n'y aura pas trop de problèmes parce qu'en général les communes les paient mieux qu'à la police cantonale, selon mes sources. On va donc chercher le candidat et le trouver, mais lui doit démissionner ; le délai de démission est de trois mois. En fait, si on calcule tout ça, il pourra commencer de travailler au plus tôt le 1^{er} décembre 2015 dans la commune. Pendant toute la période d'été où les arguments, les amendes (on n'en mettra donc pas) tombent à l'eau parce qu'on n'aura pas de travailleurs durant cette période, on n'en trouvera pas un qui soit immédiatement disponible à moins qu'on ait de la chance mais je n'y crois pas vraiment.

Maintenant, si on dit que l'on n'engage pas aujourd'hui, que l'on attend la décision des conseillers généraux au mois de juin avant de prendre une décision, cela veut dire qu'il faudra revenir avec un engagement s'il y a une fusion ou pas ; cette décision ne sera prise qu'à la fin de l'année avec l'avantage de ne pas créer un nouveau poste et d'avoir déjà un candidat dans le cadre des communes qui serait d'accord avec une reconversion professionnelle pour devenir ASP. Il pourrait déjà suivre une formation en étant engagé dans une autre commune. Ainsi, on ne crée pas un nouveau poste mais on utilise quelqu'un qui

est déjà là. Evidemment, il faudra le former. S'il a une formation au printemps 2016, il pourra travailler dès le mois de mai. Il mettra des amendes sur le territoire communal puisque c'est ça qui rapporte un peu d'argent. Il sera déjà formé dans son ancien poste, on l'engagera en mai où il sera déjà « efficace ». Celui qu'on engagerait aujourd'hui serait engagé en décembre et il ne rapportera rien de décembre à mai.

A mon avis, on peut tout à fait attendre une décision de fusion avant d'engager quelqu'un. ».

Le président remercie Maurice Binggeli et donne la parole au Conseil communal, par **Silvia Praz**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je vous rappelle, comme vous l'avez dit à multiples reprises, qu'on n'engage pas un ASP pour l'argent, pour les amendes. C'était le discours de mars, la chasse aux sous. Cet argument n'est plus valable aujourd'hui. Merci. ».

Le président remercie Silvia Praz et donne la parole à **Ted Smith** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je pose la question : que faire en cas de non-fusion ? Je n'ai pas tout à fait compris l'argument même si j'ai apprécié l'intervention. ».

Le président remercie Ted Smith et donne la parole à **Maurice Binggeli** (PSLT).

« Très bonne question. J'ai peut-être mal expliqué ou mélangé un peu tous mes chiffres mais j'ai pris le scénario que si les conseillers généraux refusent la fusion et là je n'attends même pas le mois de novembre, il faudra effectivement engager un ASP. Dans le scénario, il faudra en engager un ; on l'engagera à la fin de l'année parce qu'il faudra passer le mois de septembre. Soit il est déjà formé et il commencera son travail au mois de mars au plus tôt, effectivement on perd quelques mois mais ce sont ces quelques mois, malgré ce que dit Silvia Praz, où il ne va pas rapporter d'argent. On n'engage pas un ASP pour mettre des amendes, c'est juste, mais c'est le seul travail qu'on ne peut pas donner à quelqu'un d'autre. Tout le reste peut se faire par un employé de la commune ou une agence de sécurité privée. La police cantonale ne devient pas inexistante. Il y a la police de secours, la police de proximité qui font des actions dans les communes, j'ai eu cette source hier, ils vont continuer de faire leur travail, simplement ils n'iront pas contrôler les parcomètres. C'est la seule chose, selon la police neuchâteloise, qu'ils ne feront plus. On n'aura pas quelqu'un qui se promène de 8 à 18 heures sur le territoire de la commune, c'est vrai, mais je ne vois pas l'intérêt. On peut attendre ces deux semaines pour gagner trois mois et peut-être ne pas créer un poste. ».

Le président remercie Maurice Binggeli et donne la parole à **Alain Maurissen** (PSLT).

« En plus des arguments de Maurice Binggeli, le groupe socialiste s'est déterminé là-dessus. Le président de la commission financière a évoqué les perspectives de l'année prochaine, des coupes sombres, coupes dans les prestations, vraisemblablement des coupes dans les effectifs. Nous pensons que ce genre de choses n'est pas sain. Il n'est pas sain d'engager quelqu'un aujourd'hui si on sait qu'il n'y a pas fusion, soit parce que dans deux semaines une des communes ne rejoint pas l'ensemble des autres communes et que le processus est ajourné, soit parce que le 29 novembre la population ne vote pas en faveur de cette fusion. Nous pensons qu'il est préférable que le Conseil communal procède d'abord à une inspection, en interne, des compétences pour voir si un employé de la commune peut être affecté à ce poste. C'est peut-être éviter un licenciement futur et nous pensons qu'il est important que l'on donne la priorité à nos employés qui ont donné satisfaction jusqu'à ce jour. Merci. ».

Le président remercie Alain Maurissen et donne la parole à **Silvia Praz**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Maurice Binggeli a dit que s'il n'y a pas de fusion en juin, on peut attendre mais s'il n'y a pas de fusion en novembre, on doit repasser l'année prochaine avec une demande pour engager. On ne sait pas quand il y aura de nouveau une formation parce qu'on n'a personne. On ne sait pas quand il y a des formations à la police. On ne le sait pas. Il y a des cours quand il y a assez de candidats ; c'est la réponse de la police. A l'interne, on n'a pas de candidat formé. Si on prend quelqu'un à l'interne, il faut le former avec un prix de la formation, un salaire à payer et on n'a pas la garantie d'un résultat pour qu'il passe l'examen final. On en est au même point, juste 8 mois plus tard. Merci. ».

Le président remercie Silvia Praz et donne la parole à **Ted Smith** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Il me semble qu'il y a un consensus qui se dessine. Il y a un amendement qui demande de fixer la limite dans le temps à 24 mois. Je ne sais pas quelle forme légale y donner mais cela me semble répondre au souci, que l'on partage d'ailleurs, exprimé par le PS et d'autres ici. Est-ce que l'amendement a été correctement rédigé ? Je crois que si on se focalise là-dessus on trouvera un accord ce soir. ».

Le président remercie Ted Smith et donne la parole à **Michel Montini** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

J'ai été évidemment interpellé par l'argumentation de nos collègues socialistes et en particulier par l'argumentation de Maurice Binggeli concernant la question finalement d'un besoin en lien avec une éventuelle fusion. Je pense que le problème est mal posé parce que si on lit la documentation qui nous a été remise, on constate que pour un bassin de population d'environ 3'000 personnes, il faut un ASP à 100%. Qu'il y ait fusion ou pas, ce bassin de population, on le dépasse. De toute façon on aura besoin d'un ASP pour l'équivalent de la population laténienne. Que l'on soit fusionné ou pas ne changera rien. Je ne suis pas tout à fait d'accord de renvoyer en quelque sorte aux calendes grecques l'idée d'un engagement alors que l'on sait que c'est utile et nécessaire.

J'en viens maintenant à l'autre argumentation, qui ne me paraît pas forcément correcte, où on nous dit qu'il y a des ASP au niveau de la police cantonale, c'est du moins ce que j'ai pu comprendre. On sait aujourd'hui que c'est l'Etat qui nous impose par une réforme, que l'on subit, il faut bien prendre conscience qu'on n'a pas trop le choix, l'engagement d'un ASP. On peut dire, voire parier, que si on a au sein de la police cantonale des agents qui pourraient être utiles à nos communes et que l'on pourrait engager, je suis prêt à parier qu'on trouvera un arrangement avec l'Etat de Neuchâtel pour nous le faire passer bien avant le délai légal de résiliation. Ce sont des arrangements qui se font régulièrement entre collectivités publiques s'il y a un intérêt de part et d'autre. C'est très intéressant d'avoir amené cet argument mais je pense que là on pourra peut-être insister auprès de l'Etat pour que l'on puisse réduire ce délai de résiliation et l'obtenir avant le délai légal. Merci. ».

Le président remercie Michel Montini et donne la parole à **Martin Eugster**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

C'était une idée de trouver quelqu'un au sein de la commune. Je ne vois aujourd'hui pas de personne prête à se faire former et de laisser derrière elle les tâches qu'elle accomplit à l'heure actuelle. Est-ce que vous voulez prendre l'administrateur ou l'administrateur adjoint, en disant qu'on doit former et ne pas créer un poste ? Aujourd'hui, on a encore besoin des concierges, on a besoin des gens au camping et à l'administration. Si quelqu'un quitte son poste, on devra le remplacer. Je ne vois donc pas l'intérêt. ».

Le président remercie Martin Eugster et donne la parole à **Alain Maurissen** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je comprends toutes les argumentations. Pour nous, ce qui est important, c'est de préserver l'emploi des personnes qui sont en poste. Nous pensons qu'il est préférable d'attendre quelques mois que le Conseil communal réorganise ses effectifs, qu'il décharge éventuellement l'une ou l'autre des prestations en vue d'économie et saisisse une personne de l'équipe actuelle pour ce poste. Je pense que lorsqu'on est à la tête d'une équipe, on doit préserver les emplois. Je ne comprends pas, comme on nous l'a expliqué, que l'urgence finalement n'est pas là parce que nous sommes déjà en retard. Il y a déjà des mois qu'on aurait dû le faire. On est dans une situation où le Grand Conseil a pris une décision après que l'administration cantonale ait déjà dénoncé les contrats. On est donc dans une situation assez spéciale mais d'avis que nous attendrons de pied ferme le groupe centre-droit quand il viendra avec cette proposition d'économie pour faire face à la situation financière qui se profile devant nous. Merci. ».

Le président remercie Alain Maurissen et donne la parole à **Nicolas Krügel** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Il y a plusieurs choses qui me perturbent dans le débat que nous avons à l'instant. La question de la sécurité est une tâche régaliennne de l'Etat, une tâche régaliennne pour le Canton, une tâche régaliennne pour la commune. Il y a des choses que nous devons faire. On n'a pas le choix. On peut imaginer le reporter, le partager, le faire comme on veut, on doit avoir sur notre territoire la présence d'un agent de sécurité publique qui certes va mettre des contredanses mais qui va aussi être une présence de proximité et faire que le sentiment général sera positif sur cette commune. Quand bien même nous avons tous envie de réduire les charges, quand bien même nous avons tous envie que le budget tienne un tout petit peu plus la route, sur cet aspect-là nous n'avons malheureusement pas le choix. On a le choix sur d'autres choses par contre. On a le choix sur les télétraitements, on a le choix sur le degré d'informatisation, on a le choix sur des tâches qui ne sont pas régaliennes mais que nous avons choisi de faire et auxquelles on peut renoncer. Ce débat-là, on va l'avoir lors du budget 2016 et nous serons là aussi à vos côtés sur ces questions-là. Pour nous, la question de savoir si nous pouvons nous passer d'un agent de sécurité publique ne se pose pas. On devra le faire. Après, je pense que nous devons rester relativement intelligents dans les conditions que nous lui fixons et je pense que tous les amendements qui ont été amenés ce soir sont à prendre. La question de la flexibilité du temps de travail est importante ; certes un cahier des charges a été dressé mais je me souviens que dans le cahier des charges il y avait des choses que l'on pouvait dédier à d'autres. La question des commandements de payer, on peut la donner demain à d'autres, par exemple à La Poste. Il y a plein d'autres tâches là-dedans que l'on peut réduire et faire plaisir à quelqu'un de manière à avoir un temps de travail qui soit en phase avec le cahier des charges que l'on aura réduit. La question de savoir si on va limiter cet engagement dans le temps est qu'elle nous donne la flexibilité d'entrer dans les deux voies qui se présentent à nous, la fusion ou la voie solitaire. Finalement la question de savoir s'il est formé ou pas est capitale. S'il est formé, cela nous permet d'avoir quelqu'un d'opérationnel tout de suite et éviter de se prendre le chou pendant 18 mois pour savoir s'il va réussir, s'il ne va pas réussir, quand il pourra se présenter à une formation et aux examens. Tout ça mis bout à bout nous donne l'impression que c'est quelque chose qui est à faire et que nous n'avons malheureusement pas d'autre choix que de sauter en avant quand bien même ça nous fait mal. ».

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est acceptée par 20 voix contre 11.

Arrêté du Conseil général concernant la création d'un poste d'agent de sécurité publique à 100% :

Le président signale plusieurs amendements à l'article premier et propose de procéder de la manière suivante : dans un premier temps, voter l'amendement du PLR qui propose de créer un poste d'ASP de 70 à 100% et dans un deuxième temps voter un deuxième alinéa proposé par la commission financière limitant l'autorisation de création de poste à 24 mois.

L'amendement du PLRT stipulant que « Le Conseil communal est autorisé à créer un poste d'agent de sécurité publique, employé de 70 à 100%. » est accepté à une majorité évidente.

L'amendement de la commission financière stipulant que « Cette autorisation de création de poste est limitée à 24 mois dès l'engagement. » est accepté par 16 voix contre 14.

Le président précise que le titre de l'arrêté devra également être modifié. Ensuite, nous avons un nouvel amendement de l'art. 2 proposé par la commission financière concernant les conditions d'engagement.

L'amendement de la commission financière stipulant que « A son engagement, l'assistant de sécurité publique sera au bénéfice d'une formation conforme aux dispositions légales en vigueur. » est accepté à une majorité évidente.

Nouvel art. 3 (ancien 2) : inchangé.

Nouvel art. 4. (ancien 3) : inchangé.

L'arrêté ainsi amendé est accepté à l'unanimité.

Le président donne la parole au Conseil communal, par **Silvia Praz**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Au nom du Conseil communal, je vous remercie et nous allons appliquer les conditions que vous avez décidées pour engager quelqu'un. ».

9. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'étude de 62'000 francs pour l'élaboration d'un concept d'assainissement du pont de Bellevue

Le président donne la parole au Conseil communal, par **Martin Eugster**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Lors des travaux d'assainissement de la rue de la Gare, nous avons rencontré la problématique du pont de Bellevue et avons mandaté l'année dernière un bureau d'ingénieurs pour faire une inspection afin de ne pas dépenser de l'argent pour un ouvrage qui ne tient pas la route. Le rapport a été retourné suite à une étude visuelle et le constat est que cet ouvrage est en mauvais état.

Ce constat avait déjà été fait en 2001 mais la commune n'avait pas procédé aux assainissements proposés. La volonté du Conseil communal de ce soir est de mettre tous nos atouts dans la question de la responsabilité et de la sécurité. On doit donc demander un crédit d'étude pour approfondir les analyses pour avoir une base pour élaborer un projet d'intervention, ceci pour nous donner la base nécessaire pour analyser profondément avec tout ce qu'on a actuellement pour effectuer une réfection.

Pour tout cela, le Conseil communal souhaite être accompagné et donner un mandat à un bureau d'aide du maître d'œuvre, un BAMO, parce que la complexité et aussi probablement les questions financières conséquentes nécessitent un appui technique dans toute cette affaire.

Notre souhait est d'approfondir les analyses et être accompagné d'un BAMO.

Pour le reste, je reste volontiers à votre disposition pour répondre aux questions. ».

Le président remercie Martin Eugster et donne la parole à **Nicolas Krügel** (GCD-PLRT), pour la commission financière.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Votre commission est d'avis que cette demande de crédit est justifiée. Une partie d'entre nous s'est étonnée du montant élevé du chiffre réalisé par nos mandataires. Nous estimons toutefois qu'une étude est indispensable et doit permettre de mieux évaluer les risques et les alternatives d'un assainissement.

Nous vous recommandons donc à l'unanimité d'accepter ce crédit. ».

Le président remercie Nicolas Krügel et donne la parole à **Francis Boss** (PSLT), pour la commission des travaux publics et des services industriels.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

La commission des travaux publics et des services industriels a étudié le problème lors de sa dernière séance.

A l'unanimité, les membres de la commission se sont ralliés aux thèses du Conseil communal.

En 2001 déjà, des signes avant-coureurs demandaient une réaction de la part des autorités, mais l'urgence n'étant pas de mise, rien n'a été entrepris et le sujet refait surface 15 ans plus tard avec forcément une obligation d'entrer en matière impérative.

Ce point ayant été sorti du dossier de la rue de la Gare, une somme de quelques dizaines de milliers de francs pourrait être attribuée au futur crédit.

La commission des travaux publics et des services industriels vous recommande d'accepter le crédit d'étude dans sa forme actuelle.

Par ailleurs, le groupe socialiste se rallie au rapport de la commission des travaux publics et des services industriels et est favorable à ce que l'on ait enfin le coût réel des travaux à faire sur le pont de Bellevue. Merci. ».

Le président remercie Francis Boss et donne la parole à **Alain Fridez** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance de mardi 9 juin, le groupe PLR-PDC s'est penché sur le rapport du Conseil communal.

Après la mobilité douce et sa passerelle, voici donc un nouvel obstacle à franchir mais cette fois le gabarit n'est de loin pas le même et ce constat a donc de quoi nous inquiéter.

La première interrogation du groupe fut celle d'avoir, selon toute vraisemblance, malgré la connaissance de l'étude de 2001, enjambé la problématique de ce pont lors de l'étude de la réfection de la rue de la Gare. Le pont de Bellevue faisait partie du projet, une étude, certes globale, a été mise en œuvre et aujourd'hui on remet l'ouvrage sur le métier afin de savoir ce qu'il y a de mieux à faire, évaluer les coûts futurs et accompagner le projet de réfection de ce pont.

Est-on plus sage et plus pragmatique aujourd'hui ? Toujours est-il qu'il est peut-être temps de se poser les bonnes questions et d'agir.

Pour ce qui passe sur le pont, la situation semble claire. Par contre pour ce qui passe sous le pont, il y aurait lieu de s'approcher de la BLS afin de savoir ce qu'elle envisage sur cette ligne (doublement de la voie, hauteur des trains). On ne va pas refaire un pont que la compagnie ferroviaire pourrait démonter plus ou moins tardivement. Selon ce qui pourrait ressortir, des synergies pourraient être de mise.

Le groupe PLR-PDC prie donc le Conseil communal de prendre note de ses remarques et en finalité, une majorité des membres présents se déclare d'accord d'entrer en matière et d'accepter ledit rapport et l'arrêté y relatif. ».

Le président remercie Alain Fridez et donne la parole à **Michel Planas** (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Malade depuis longtemps et diagnostic alarmant révélé déjà en 2001, il est vrai que son état de santé ne s'est pas amélioré depuis.

Le pont de Bellevue doit subir un check-up approfondi sur la qualité de son béton, de ses appuis et de sa structure, ceci à très court terme afin de garantir la sécurité exigée pour un ouvrage d'art.

Lors de sa séance de préparation, le groupe de l'Entente a accepté à l'unanimité ce point de l'ordre du jour. ».

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est acceptée à une majorité évidente.

L'arrêté du Conseil général concernant une demande de crédit d'étude de 62'000 francs pour l'élaboration d'un concept d'assainissement du pont de Bellevue est accepté par 28 voix et 3 abstentions.

Le président donne la parole au Conseil communal, par **Martin Eugster**.

« Le Conseil communal vous remercie pour les remarques que vous avez formulées et a le feu vert pour étudier et pour approfondir ce point. Merci. ».

10. Projet d'arrêté du Conseil général amendant le budget 2015, présenté le 19 mars 2015 par le PLRT et cosigné par Ted Smith, président du groupe PLR-PDC, et Nicolas Krügel, président du PLRT

Le président donne la parole à **Ted Smith** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Dans un courrier électronique, le service des communes a indiqué qu'il n'est formellement pas possible d'amender un budget en cours d'exercice.

S'il venait à être accepté, notre amendement demandant des économies chiffrées à 128'500 francs ne serait donc pas ratifié par le Conseil d'Etat.

Sur la forme, il apparaît que notre démarche ne rencontrera pas le succès et que l'option d'une motion - rejetée par le Conseil général en février - aurait été une meilleure piste.

Le Conseil communal a confirmé en commission financière qu'il avait pris conscience de la situation délicate de notre commune et avait décidé de réaliser plusieurs économies structurelles. Il y a donc une chance pour que des mesures d'économie se concrétisent sans contrainte de la part du Conseil général.

Le groupe décide donc de retirer son amendement tout en invitant le Conseil communal à concrétiser ses intentions. Je vous remercie ».

11. Réponse du Conseil communal au Conseil général concernant la motion du 17 novembre 2014 des conseillers généraux Gérard Gremaud et Maurice Binggeli intitulée « Limiter le gaspillage des ressources »

Le président donne la parole au Conseil communal, par **Daniel Rotsch**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Comme vous l'aurez constaté à la lecture de cette réponse, celle-ci ne se veut pas une liste exhaustive de mesures ou de dispositions à prendre afin d'encourager le recyclage pour limiter le gaspillage des ressources mais la réponse, sur la base de cette motion, se veut plutôt le coup de départ donné à une réflexion qui se mènera plus avant entre le Conseil communal et le Conseil général au travers de sa commission EDD (environnement et développement durable) afin de mettre en route ou en place un certain nombre de mesures permettant justement de limiter le gaspillage de ces ressources.

J'ajouterais au document qui vous est soumis, à cette réponse, quelques éléments qui sont venus se greffer lors des discussions avec la commission EDD, plus particulièrement des mesures qui ne figurent pas dans ce document sous la forme de propositions qui ont été faites qui s'appellent *trottoirs ouverts*, c'est peut-être une option supplémentaire à étudier et

surtout que les réflexions se fassent dans un esprit d'abnégation et que la notion mercantile soit écartée le plus possible ; autrement dit ne pas faire un supermarché ou un commerce d'un futur troc (la définition troc ne le permettrait d'ailleurs pas).

Bien entendu, le Conseil communal s'engage à poursuivre les discussions dans ce sens-là en ajoutant l'esprit évoqué par la commission et la mesure de *trottoirs ouverts* proposée par ladite commission dans le cadre du premier catalogue, de la première liste de mesures proposés dans cette réponse. Merci. ».

Le président remercie Daniel Rotsch et donne la parole à **Maurice Binggeli** (PSLT), pour la commission de l'environnement et du développement durable.

« Lors de la séance du 12 mai, il est ressorti de la discussion que ce rapport avait un catalogue de pistes possibles qui peuvent pour certaines avoir des conséquences financières, que la stratégie adoptée pour que les projets cités puissent voir le jour est hautement stratégique car toutes les communes du syndicat intercommunal de la Châtellenie devront être approchées afin de faire corps avec un projet commun.

Il a été proposé, si le rapport est accepté, que le Conseil général de La Tène donne mandat à son représentant au comité directeur du syndicat de la Châtellenie afin de présenter la proposition pour avis et traitement officiels par le comité directeur concernant la proposition 3.1 du rapport.

La commission est favorable à l'installation de boîtes à troc sur le territoire communal (point 3.3).

Concernant le point 3.2, la commission propose de mettre sur pied, Daniel Rotsch en a déjà parlé, un vide-grenier sur rues ou trottoirs ouvert le jour de la Fête des Voisins, le 29 mai. La philosophie d'une telle action est la gratuité des échanges et des dons entre personnes. Chaque habitant pourrait mettre devant chez lui les choses dont il veut se séparer afin que ses voisins ou les passants puissent se servir. Les habitants peuvent se regrouper par lieu afin de créer un esprit festif. Il serait demandé à chacun de reprendre le matériel qui n'a pas trouvé preneur. Le concept de rues est encore à préciser au niveau organisationnel. La commission s'est engagée lors de cette séance à mettre sur pied le premier *trottoirs ouverts* de la commune de La Tène le 29 mai 2016. Diverses manifestations pourraient être intégrées dans certains sites, par exemple par un Repair Cafés, une soupe populaire, préparés par des associations militant dans le domaine de l'échange gratuit, qu'on appelle aujourd'hui des Gratifieria.

Il est proposé également de mettre un lien sur le site de la commune et sur sa page Facebook, des sites qui permettent de donner gratuitement des objets qui n'ont plus d'utilité pour une personne.

La commission soutiendra le Conseil communal dans la mise en place des mesures proposées dans ce rapport et espère vivement l'engagement actif de tous les acteurs politiques de la commune de La Tène et notamment un soutien sans faille des représentants auprès du syndicat de la Châtellenie de Thielle, dont je vous rappelle nous avons la présidence. Merci. ».

Le président remercie Maurice Binggeli et donne la parole à **Michel Luthi** (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Les membres de l'Entente ont pris connaissance avec intérêt de la réponse du Conseil communal à cette motion et qui nous amène à faire les commentaires et remarques suivants.

Si la motion part d'un bon fond, il apparaît rapidement que sa mise en œuvre n'est pas aussi simple que cela.

En effet, pour le moment, la commune n'a pas de terrain à mettre à disposition, pas plus que les infrastructures nécessaires, ni les ressources humaines, ces points étant bien mis en évidence dans la réponse.

Nous aimerions aussi rappeler qu'il existe dans ce canton des associations spécialisées dans la récupération, la remise en état, le recyclage et la revente d'objets de toutes sortes. Ce qu'elles font, d'ailleurs, d'une manière efficace et professionnelle, étant parfaitement organisées pour cela.

Notons aussi qu'il est paradoxal, au moment où certains enjoignent le Conseil communal de faire encore plus d'économies sur les frais de fonctionnement de la commune, que l'on demande à ce même Conseil de s'investir dans une activité qui risque de coûter bonbons et, surtout, de ne rien rapporter.

Dès lors, dans la situation actuelle, l'Entente est d'avis que le Conseil communal ne doit pas faire de la poursuite de cette étude une priorité. ».

Le président remercie Michel Luthi et donne la parole à **Gérard Gremaud** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Vous avez demandé aux motionnaires de s'exprimer au sujet de la réponse du Conseil communal.

Premièrement, nous remercions le Conseil communal pour ce rapport qui est fort intéressant et constatons qu'il y est développé des idées prometteuses. Ces idées ont certes encore besoin d'un peu de soutien afin de se transformer en réalisations concrètes et nous nous réjouissons de voir quelles variantes pourront être mises en pratique par la commission EDD.

En conclusion, nous sommes satisfaits. Merci Monsieur le président. ».

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée prend acte du rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la réponse à la motion « Limiter le gaspillage des ressources » à la majorité.

12. Projet de fusion GE2L : avancement et planification du projet, informations du Conseil communal et de la commission de fusion, discussion

Le président donne la parole au Conseil communal, par **Yannick Butin**.

« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

Ce point fusion à l'ordre du jour de ce Conseil général est en quelque sorte l'antichambre du prochain Conseil général extraordinaire qui aura lieu le 25 juin.

En effet, vous avez tous reçu ce soir à votre arrivée un exemplaire de tous les documents techniques, politiques et officiels vous documentant sur le processus de fusion avec nos six voisins de l'Entre-deux-Lacs allant de Saint-Blaise au Landeron en passant par Enges et Lignièrès. Ces documents sont également disponibles en format électronique sur la plateforme Echotène et sur le site Internet de la commune.

Le travail effectué jusqu'à ce jour aux plans technique et politique a été très intense et effectué de façon assidue par tous les acteurs de ce processus de fusion tels que les administrations, les commissions de fusion et les conseillers communaux pour arriver à un résultat logique et complet. Tout ce travail a été soutenu et accompagné avec brio par notre mandataire Compas.

Vous, conseillers généraux, avez aussi participé aux débats jusqu'au dernier moment pour nous faire part de vos avis et de vos envies. Je passerai les détails techniques dont vous avez eu connaissance lors des différentes rencontres avec le comité de pilotage et aussi par la presse. Je ne reviendrai pas non plus ce soir sur le discours politique qui sera le sujet de notre prochaine rencontre. Je vous dirai simplement que nous voilà maintenant dans le sprint final d'une course d'endurance. Drapeau rouge ou drapeau vert ? Je vous donne donc rendez-vous dans deux semaines pour un moment historique. Qui dit moment historique, dit aussi lieu symbolique. Ce sera donc au bord du lac, dans notre magnifique salle de « l'Octogone », que nous vous retrouverons pour voter sur cette convention de fusion.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une excellente fin de soirée. ».

13. Motions et propositions

Néant.

14. Interpellations et questions

Néant.

15. Lettres et pétitions

Le président fait part d'un courrier d'Henri-Michel Jeanneret, Essertons 4 à Marin, adressé à la présidente Sylvie Fassbind-Ducommun.

« Conseil général de La Tène,

Madame,

Je vous avais adressé en date du 4 décembre 2014, en fonction de votre position de présidente du Conseil général de La Tène, une lettre en vous demandant de la lire à vos collègues et qui comportait certaines réflexions/questions.

N'ayant reçu aucune réponse à mes questions, je me suis renseigné sur l'usage de ma lettre et ai appris que vous ne l'aviez pas communiquée à vos collègues.

Dans ces conditions, je vous en adresse une nouvelle en exigeant que vous la lisiez lors du prochain Conseil général et que je reçoive les réponses aux questions.

Toujours lié à la situation catastrophique des finances communales, je reviens sur les points suivants :

- Comment se fait-il que les immeubles propriété de La Tène soient gérés par une régie de Neuchâtel ? Ma question du 4 décembre 2014 reste d'actualité, cette tâche devant faire partie du cahier des charges de l'administrateur, ce travail devrait donc être effectué à l'interne, d'où économie des honoraires externes.
- Question toujours du 4 décembre 2014, où en est-on avec l'affaire Girardin dans laquelle la commune a financé la participation dans une SA afin de permettre au sieur Girardin d'entrer dans le conseil d'administration ?
- J'ai entendu parler d'une participation de La Tène au skatepark de Colombier pour un montant de 12'500 francs il y a un ou deux ans ainsi qu'une participation annuelle de 2'500 francs. Ceci est-il vrai ? Si oui, ceci est-il lié au fait que le fils de l'administrateur est pratiquant assidu de skate ?

Même si certaines de ces décisions sont prises par le Conseil communal dans le cadre de ses prérogatives, j'estime que l'ensemble des élus a droit à une certaine transparence dans l'information.

J'ajouterai que si cette lettre n'est pas lue lors du prochain Conseil général et que je n'obtiens pas les réponses aux questions posées, je me verrai dans l'obligation de passer par l'intermédiaires des réseaux sociaux et de la presse.

Veillez agréer, Madame, mes salutations distinguées. ».

Le président donne la parole à **Yanick Boillod**, administrateur communal.

« Monsieur le président du Conseil général,

Il y a un article du Règlement général de commune que je vous rappelle, art. 43, qui dit que le président reçoit la correspondance adressée au Conseil général et en donne connaissance pour autant que l'objet du courrier soit de la compétence du Conseil général ou que sa lecture représente un intérêt pour ses membres.

En ce qui me concerne, à l'énoncé des différents points de ce signataire, la plupart ont été débattus et votés par le Conseil général, tant en ce qui concerne SanaForum que le Skatepark.

Je me permettrai de ne pas prendre position sur les autres points. Merci Monsieur le président. ».

Le président remercie Yanick Boillod et donne la parole à **Daniel Rotsch**.

« Par correction, une réponse ad hoc se fera. On discutera des éléments de cette réponse le moment venu car il s'agit d'analyser les questions et d'y donner des réponses. ».

Le président demande qu'un accusé de réception soit adressé à Henri-Michel Jeanneret.

16. a) Communications du Conseil communal

Le président donne la parole à **Daniel Rotsch**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous annoncer la nouvelle composition du bureau du Conseil communal qui s'est constitué lundi dernier.

Vice-présidente : Silvia Praz
Secrétaire : Yannick Butin
Vice-secrétaire : Michel Muster
Membre : Martin Eugster
Président : votre serviteur, Daniel Rotsch ».

Le président remercie Daniel Rotsch et donne la parole à **Michel Muster**.

« Monsieur le président, Mesdames Messieurs,

Deux petites informations.

La première est que Vahram Stocco va succéder à Isabelle Comte, animatrice du Troglo, qui a choisi d'aller faire sa vie sur un autre continent. Vahram Stocco a été engagé à 80% alors qu'Isabelle Comte était à 100%.

La seconde concerne l'accueil extrafamilial. Il y a là deux volets, donc l'accueil préscolaire pour les enfants avant 4 ans et l'accueil parascolaire. Depuis la prochaine rentrée scolaire, le Canton a demandé que soient organisées dans les communes proches des écoles des *tables de midi*. Cela fait augmenter le nombre de places que la crèche privée, avec laquelle nous avons de bonnes relations et avec laquelle nous collaborons depuis longtemps, offre et il a fallu trouver - il faut trouver - une solution pour loger ces enfants qui ne vont que venir manger à midi et passer le temps qui les sépare de la rentrée de l'après-midi. Nous avons cherché et trouvé une solution avec l'école, dans le cadre de l'école. Si mon collègue Yannick Butin peut compléter, c'est volontiers ».

Le président remercie Michel Muster et donne la parole à **Yannick Butin**.

« Avec la participation de la direction du Bas-Lac, nous avons pu visiter plusieurs salles au sein des différents bâtiments du site de Marin et une des salles correspond aux besoins de la crèche. Maintenant la décision reste à la direction de la crèche pour savoir si elle voudra utiliser ou pas cette salle ou si elle va se diriger vers d'autres propositions. ».

Le président remercie Yannick Butin et donne la parole à **Silvia Praz**.

« J'ai plusieurs informations.

La première concerne le comité directeur des sapeurs-pompiers volontaires du Littoral. Suite à la démission du secrétaire, on a dû compléter le poste de secrétaire du comité exécutif par le directeur, par le président du comité législatif, et que lui-même s'est fait remplacer par la

vice-présidente - la suppléante - qui s'est faite remplacée par une nouvelle membre. Cela veut dire que l'on est de nouveau au complet dans les deux organes.

En ce qui concerne le site de La Tène, il y a à votre disposition dès maintenant plusieurs paddles au bord du lac si vous voulez vous y exercer.

Toujours pour le site de La Tène, en ce qui concerne la motion de la commission des sites de loisirs et des espaces publics, le Conseil communal travaille sur plusieurs idées. Il y en a plusieurs à creuser et plusieurs sujets à traiter. La commission sera informée sur un projet lors de sa séance du 30 juin. Nous reviendrons à vous avec d'autres projets en septembre.

Enfin, pour continuer avec le site de La Tène, je vous donne d'ores et déjà rendez-vous pour la Fête nationale le 31 juillet comme d'habitude. Merci. ».

Le président remercie Silvia Praz et donne la parole à **Martin Eugster**.

« J'ai deux sujets à vous communiquer.

Premièrement, la passerelle sera ouverte le 27 juin à la population et l'inauguration officielle aura lieu le 12 septembre à partir de 11 heures.

La deuxième information concerne l'assainissement du chauffage du complexe scolaire. On attend aujourd'hui un pré-forage. Les prochains se feront pendant les vacances d'été pour ne pas trop déranger les écoles. Je vous invite, vous conseillers généraux, à faire une visite de ce chantier, chantier de forage, chantier de géothermie, le 28 juillet à 11 heures, pour tous ceux qui s'y intéressent. Merci. ».

b) Communications du bureau du Conseil général

Néant.

17. Divers

Le président donne la parole à **Alain Maurissen** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Comme Silvia Praz vous l'a annoncé, il y a une Fête nationale le 31 juillet à La Tène. J'entends encore des gens nous dire que suite à la démission massive au sein du comité du GASL, la Fête nationale ne serait pas organisée. Je tenais quand même à vous informer qu'un comité s'est créé pour piloter le GASL. Ce comité est composé de Myriam Hügli, secrétaire, de Patrick Albert, caissier, et de moi-même, vice-président faisant office de président. Le but est, dans une première phase, d'assurer la continuité, d'attendre le résultat des deux votes sur la fusion puisque, dans le cadre de la convention qui a été signée entre les différents Conseils communaux, et que nous devons adopter le 25 de ce mois, le Groupement des Associations et Sociétés Locales deviendrait l'élément-clé de communication avec le nouveau Conseil communal de la nouvelle grande commune. Il nous a donc semblé nécessaire de continuer en tout cas et d'analyser par plus tard ce que nous ferons.

Lors d'une première réunion, nous avons créé un comité d'organisation de la Fête nationale, avec cinq membres, et je vais les nommer parce qu'ils méritent notre soutien : il s'agit de Michel Planas, Erich Brönnimann, Patrick Albert, Martine Liemans (mon épouse) et moi-même. Merci. ».

Le président remercie Alain Maurissen et donne la parole à **Daniel Rotsch**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Comme j'ai un peu l'esprit rebelle, je vais me permettre d'envahir votre espace de communication.

Alors, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, j'aimerais sincèrement remercier mes collègues du Conseil communal pour la confiance qu'ils me témoignent, en me confiant ce rôle de président de la commune, cela m'honore. Merci beaucoup.

Ensuite, vous serez toutes et tous d'accord avec moi ; un élu doit accomplir sa tâche, son sacerdoce avec conviction, sincérité et surtout avec honnêteté. Et ceci à plus forte raison lorsque ce dernier occupe des positions avancées, au front de la commune.

« Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent ; ce sont ceux dont un dessein ferme emplit l'âme et le front. Ceux qui d'un haut destin gravissent l'âpre cime. Ceux qui marchent pensifs, épris d'un but sublime ». Rassurez-vous, ce n'est pas de moi. Ces vers de Victor Hugo pourraient résumer l'engagement qui doit être le nôtre en tant qu'élus. En tant que tels, nous nous devons de défendre nos idées et idéaux respectifs, ainsi que notre vision de la société, en fonction desquels la population nous a donné mandat. Nous devons surtout le faire en ayant le souci de l'autre, en ayant le cœur et l'intérêt de la collectivité dans son ensemble.

Comme dans le mariage, le rôle d'élu se pratique pour le meilleur et pour le pire. La commune de La Tène a connu le meilleur, elle se dirige non pas vers le pire, mais vers des jours plus difficiles.

Je suis toutefois convaincu que c'est dans les difficultés et dans l'adversité qu'il faut serrer les rangs et mettre de côté les luttes partisans qui sont, sans en douter, le terreau de la politique, certes, mais qui ne doivent pas nous faire perdre le sens des responsabilités qui nous ont été confiées par la population et qui reposent sur les épaules de chacune et chacun d'entre nous.

Comme je l'ai dit, les prochains mois et années seront difficiles pour la communauté laténienne. Nous tous élus, citoyens et citoyennes de La Tène, **ensemble**, traverserons des moments délicats, mais sans aucun doute indispensables afin de retrouver la sérénité financière, garante de l'avenir de notre commune.

Je souhaite sincèrement être à la hauteur du labeur et de mener les travaux du Conseil communal en étroite collaboration avec l'ensemble de ses membres, dans le respect des valeurs qui nous unissent toutes et tous autour de la vie en communauté.

Encore une fois, c'est seulement en unifiant nos forces dans une concordance des valeurs que nous parviendrons à retrouver notre équanimité et le dynamisme de la commune de La Tène, reconnue comme un centre d'intérêts faisant partie des priorités de développement par le Canton.

Que nos débats soient fructueux et porteurs d'espoir. Je vous remercie. ».

- Applaudissements -

Le président remercie Daniel Rotsch et donne la parole à **Pierre-Olivier Maire** (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

En tant que membre de la commission de la circulation, j'ai reçu le projet du nouvel horaire 2016 pour la région de Neuchâtel. Il y a dans ce projet quelques améliorations et quelques péjorations. Un certain nombre d'entre vous travaille dans la banlieue lausannoise et, pour ces personnes-là, les conditions deviendront juste catastrophiques. Je ne sais pas si la commune entend faire quelque chose dans ce sens-là. Evidemment qu'il n'y a pas que les gens de La Tène qui sont concernés mais toutes les communes ici autour.

Par ailleurs, j'ai constaté qu'il y a des travaux sur la place de la Gare à Marin et que l'abri pour les vélos avait disparu. J'aimerais savoir si le Conseil communal a reçu une demande de permis de démolition parce que pour une construction il faut un permis de construire et pour une démolition il faut un permis de démolition. Etant membre de la commission d'urbanisme, je n'ai pas eu connaissance de ce point-là. ».

Le président remercie Pierre-Olivier Maire et donne la parole à **Daniel Rotsch**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je ne suis pas vraiment persuadé que les *divers* soient très adéquats pour ce genre de débats mais c'est très volontiers que je répons pour la partie des horaires.

On a bien reçu les remarques faites sur les horaires, merci infiniment, c'était l'objectif finalement et c'est la première fois que l'on soumet ça à la commission de circulation. Les remarques sont extrêmement pertinentes. Pas plus tard qu'aujourd'hui j'en ai discuté avec le service cantonal des transports. Il y a un certain nombre de choses qui pourraient être envisagées. J'aimerais tout de suite préciser que la commune n'a pas la compétence de changer les horaires. Ce qu'elle peut faire, c'est de convaincre les instances décisionnelles de réagir pour prendre un certain nombre de mesures et c'est bien dans ce sens-là qu'on essaie de convaincre les gens. La transmission des remarques a été transmise à qui de droit, ça c'est une évidence mais il y a des dialogues qui se font aussi dans la commission régionale des transports. Pour la commune de La Tène, c'est la CRT1, qui regroupe le Canton, au travers du service cantonal des transports, et les communes du Littoral, qui planche autour de toutes ces problématiques de mobilité, de transports, etc. Ce n'est pas des promesses que je suis en train de faire là mais rien n'indique que l'engagement du Conseil communal et de son représentant auprès de la CRT empêche d'amener cette problématique pour essayer de convaincre finalement les personnes qui décident à essayer de trouver des solutions parce que là il y a manifestement quelque chose qui ne fonctionnera pas à terme. ».

Le président remercie Daniel Rotsch et insiste pour que les questions soient formulées à l'avance au point 14. Elles doivent être formulées 48 heures à l'avance. Dans la mesure du possible, il aimerait que cela soit respecté.

Le président donne la parole à **Martin Eugster**.

« Concernant l'abri des vélos, le Conseil communal a saisi la chance de la réfection de la gare BLS et de ses parkings pour mieux regrouper ou augmenter les places pour les vélos. L'abri actuellement démonté va revenir mais à un autre endroit, plus large. On va encore créer un abri à vélos neuf, selon la situation que nous avons planifiée. Ceci reviendra pour l'été. ».

Le président remercie Martin Eugster et donne la parole à **Michel Luthi (ELT)**.

« Monsieur le président,

J'invite les membres de la commission de circulation à se retrouver ici en fin de séance pour de l'information. Merci. ».

La parole n'étant plus demandée, **le président clôt la séance à 21 h 32**, en donnant rendez-vous à toutes et à tous non pas ici mais à la salle de « l'Octogone » du camping de La Tène, le 25 juin prochain.

La rédactrice du procès-verbal

J. Nussbaum

Au nom du Conseil général :

Le président,

Le secrétaire,

J. D. Röthlisberger

M. Planas